

PROGRAMME ET OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES

POUR QUI ?

Cette prestation s'adresse à tout salarié qui souhaite prendre du recul sur leur carrière, faire le point sur leurs compétences et leurs atouts. Elle permet également l'évaluation de son potentiel dans une perspective d'évolution ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Pour toutes les personnes qui se posent des questions sur leur parcours professionnel, comment réaliser et/ou sécuriser un projet (reconversion, formation, mobilité interne, ...) ou encore pour les personnes qui souhaitent rester actives après la retraite.

COMMENT ?

Au travers d'un chemin d'exploration et d'évaluation de ses motivations et valeurs professionnelles, en partant de soi, de sa personnalité et de ses compétences, donner du sens à son projet professionnel.

DUREE : 12, 16 ou 22 heures
(8 demi-journées)

INTERVENANT :

Marie Lise Verpoorte
Consultante et Formateur

LIEU OU SE DERoule LA FORMATION :

Lille : 34, Bd Carnot 59800 Lille

CONTACT :

Marie Lise Verpoorte :
Tél. : 06 22 63 52 82
contact@rh-energy.com

Référent handicap :

Marie – Lise verpoorte
ml.verpoorte@rh-energy.com

Objectifs :

Faire le point sur son parcours et sur ses compétences, identifier et rechercher des axes de progression/d'évolution, identifier ses besoins en formation et en accompagnement. Prendre en compte ses aspirations, clarifier et définir un projet professionnel réaliste. Identifier et travailler sur ses freins et peurs éventuels face au changement. Définir un plan d'actions, sécuriser son parcours.

MODALITES DE DERouLEMENT *

1/ Formation réalisée en présentiel : une feuille de présence est signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, pour chaque demi-journée de formation.

2/ Durée : 12, 16 ou 22 heures (selon la formule choisie jointe en annexe)

3/ Pré-requis : Aucun

4/ Intervenant : Marie-Lise Verpoorte – Consultante et Formateur

5/ Programme :

Faire le point sur ses réalisations professionnelles et personnelles

- Présentation des objectifs, du contenu et du déroulement de la formation
- Identifier ses compétences, ses atouts, ses savoir-faire et savoir-être sur lesquels capitaliser, ses compétences transversales.
- Faire le point sur ses acquis professionnels et personnels
- Décrire ses préférences professionnelles

Découvrir ses motivations et ses valeurs professionnelles

- Qu'est-ce qui m'anime au travail et quel en est le sens
- Mieux connaître sa personnalité, ses forces, ses limites et zones d'ombre, son potentiel de développement et ses axes d'évolution
- Découvrir ses aspirations
- Quelles sont ses valeurs essentielles et mineures

Clarifier et bâtir son projet professionnel

- Découvrir des métiers et retenir ceux qui vous correspondent au mieux
- Faire le point sur les compétences requises, identifier celles à renforcer et/ou à développer
- Identifier les différentes options de formation et dispositifs de financement
- Si besoin, rechercher des informations concernant les centres de formation
- Connaître les ressources dont vous pouvez disposer pour accomplir votre projet

Aborder le changement et/ou conforter ses choix professionnels

- Confronter son projet en identifiant et en analysant les forces, faiblesses, opportunités et menaces de son environnement
- Identifier la faisabilité de son projet
- Repérer ses doutes et ses peurs, apprendre à les dépasser
- Renforcer la confiance en soi
- Selon les situations, effectuer la synthèse du cheminement réalisé pour en échanger avec son Responsable hiérarchique, Responsable formation, DRH, HRPB, ...

*Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et sanction de la formation.

Evaluation de la satisfaction :

L'appréciation des résultats est réalisée à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation à chaud et à froid qui permet de déterminer si le stagiaire a atteint les objectifs fixés au préalable.

Une attestation individuelle de réalisation du bilan de compétences précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise à chaque bénéficiaire à l'issue de la prestation.

5/ Modalités pédagogiques actives avec une alternance sur chaque module d'apports théoriques et pratiques :

Utilisation d'outils tel que le questionnaire de l'indicateur de personnalité MBTI, questionnaire QVP (qualités et valeurs professionnelles), Identification de nos drivers (Analyse Transactionnelle), quadrant SWOT permettant de confronter son projet, concept du cycle du deuil dans les changements ou évolution professionnels issus des analyses d'Elisabeth Kübler Ross, documents d'identification des intérêts professionnels et personnels (IRMR) qui selon le cas de chaque stagiaire peut-être recoupé par un Serious game en ligne « IMMERSION ». Remise d'un livret pédagogique permettant de faire le point sur ses acquis, compétences, valeurs, clarification et définition de projet professionnel. Utilisation d'un outil en ligne PARCOUREO et Pass Avenir. La formation inclut 8 heures de travail personnel pour la réalisation des tests, QCM, questionnaires, livret pédagogique à compléter, recherches, ...

6/ Feuille de présence et évaluation :

Chaque participant ou stagiaire est tenu de signer une feuille de présence par demi-journée de formation. Une évaluation de la formation sera soumise au salarié et transmise à l'entreprise au terme de la prestation.

7/ Référent handicap :

Pour toutes personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir contacter notre référent :
Marie-Lise VERPOORTE, téléphone : 06 22 63 52 82 – ml.verpoorte@rh-energy.com

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

[Dossier Législatif : LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et liens vers les décrets d'application / Échéancier d'application](#)

Source : Légifrance

8/ Modalités et délais d'accès :

Par email à l'adresse suivante : contact@rh-energy.com ou via le site www.rh-energy.com ou sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

1) Financement sur le plan de formation de l'entreprise :

A votre demande ou celle de votre entreprise, une convention de formation sera établie et transmise à votre employeur. Après accord et signature de celle-ci par votre employeur et RH ENERGY, l'accès à la prestation sera possible aux dates de début mentionnées dans la convention.

2) Financement effectué avec votre Compte Personnel Formation, :

Un entretien vous sera proposé afin de définir ensemble la formule la plus adaptée à votre situation. Un lien d'inscription vous sera adressé. Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement depuis le site : Mon compte personnel Formation. Depuis le 10 juin 2021, un délai minimal de réflexion de 11 jours ouvrés est obligatoire avant d'accéder à la prestation.

9/ Coût de la formation :

Selon votre situation, nous vous proposons 3 formules d'accompagnement, auquel s'ajoute des heures de travail personnel. Une fiche explicative se trouve en annexe du programme.

Mis à jour le 03 août 2021